



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement durable

Question écrite n° 26709

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental relatif à la « transition énergétique ». Le CESE préconise de « déterminer les montants des investissements de recherche et développement en fonction de l'état de la recherche et non en prédéterminant les financements en volume ». Elle lui demande si elle entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Dans son avis adopté le 9 janvier 2013 « la transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise une feuille de route favorisant et développant l'innovation, en distinguant les mesures à prendre dans l'immédiat et d'autres à prendre d'ici 2020. Parmi ces dernières, il préconise en effet de déterminer « les montants des investissements de R&D en fonction de l'état de la recherche et non en prédéterminant les financements en volume ». Le Conseil national du Débat national sur la transition énergétique a adopté une synthèse du Débat le 18 juillet 2013 après avoir débuté ses travaux en novembre 2012. Il a pris pleinement connaissance de cet avis dont l'un des deux rapporteurs, M. Jean Jouzel, était également membre du comité de pilotage du Débat. S'agissant d'une préconisation portant sur l'horizon 2020, le Gouvernement estime qu'il lui revient d'en apprécier l'opportunité à l'occasion des recommandations qu'il formulera d'ici quelques mois sur les enjeux énergétiques de notre pays, dans le cadre du futur projet de loi de programmation sur la transition énergétique.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26709

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5212

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 427